

Alerte aux « hoaxes » !

Au commencement était le spam

Depuis 1997, l'Etat de Genève dispose d'une infrastructure informatique dotée d'une messagerie et d'un réseau de communication puissants, mais qui n'est pas encore bien maîtrisée par ses utilisateurs.

Le 9 février 2001, une employée de la police des constructions ouvrait le bal des débutantes en envoyant à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de son département ainsi qu'à ceux du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'énergie, un courriel pour retrouver le dossier « pilote » d'autorisation de construire numéro DD 96'628 qu'elle avait égaré. Elle précisait, sans doute ironiquement : « pour ceux qui ne sont pas concernés, merci de vous abstenir de répondre à ce message » ! Inutile de spécifier que sa boîte aux lettres a été instantanément bloquée par une avalanche de messages furibonds dénonçant cet usage abusif et irrespectueux de la messagerie.

Le 22 novembre 2001, une « Association contre la construction d'un musée d'ethnographie à la place Sturm » transperçait les dispositifs mis en place pour garantir la sécurité de l'Etat et transmettait, depuis une honorable étude d'avocats de la place, un message à l'ensemble des fonctionnaires genevois pour appeler les citoyens de la Ville à refuser massivement, le 2 décembre suivant le projet de musée en question remis en cause par référendum, afin de retrouver « des dépenses publiques saines et réfléchies » !

Le 7 mai 2004, un employé du département de l'économie publique profitait abusivement et sans vergogne des listes de distribution mises à disposition par sa messagerie pour envoyer à tout l'Etat cette requête: « Je suis à la recherche d'un appartement de 4 pièces sur la rive droite, calme et ensoleillé, d'un loyer maximum de 1500 frs, charges comprises » !

Cette fois, c'est la présidente de la délégation du Conseil d'Etat aux systèmes d'information en personne qui se chargea de jouer les "rabat-joie" en rappelant qu'il n'est pas permis de « spammer » toute la République pour diffuser ce type de messages qui n'a rien de professionnel - mais en laissant passer dans sa réponse deux malheureuses fautes d'orthographe !

On pourrait multiplier à l'infini les exemples de ces « pourriels », traduction poétique de l'anglicisme « spam », fléaux de ce mode de communication. Le terme anglais, contraction de « shoulder of pork and ham » (équivalent de « balancer le contenu d'une boîte de corned-beef dans les pales d'un ventilateur ») était à l'origine une marque déposée. Il désigne le courrier non sollicité envoyé à de très nombreuses personnes.

998'970 « spams » sont parvenus dans la messagerie de l'Etat de Genève durant le seul mois d'octobre 2004. L'administration fédérale, à elle seule, dépense 2 millions de francs pour prévenir, bloquer et éliminer les spams. Le Comité sécurité informatique de l'Etat de Genève, qui émet régulièrement des directives pour contrer cette forme de cancer, a mis en place dès le 1^{er} février 2005 une nouvelle solution anti-spam : cet outil, qui complète les systèmes déjà installés, procède à un filtrage des « spams » et les dirige automatiquement dans un dossier nouvellement créé dans chaque boîte aux lettres.

Des « hoaxes » pour la bonne cause

Après les années « spam », ce sont les canulars ou « hoaxes », pour reprendre le terme barbare utilisé par les Anglais, qui déferlent dans nos courriers électroniques. Un « hoax » est une information fausse, périmée ou invérifiable propagée spontanément par les internautes.

Le 16 janvier 2004, deux conseillers d'Etat unissaient leurs efforts pour répandre dans toutes les listes d'envoi des différents services un soi-disant appel au secours venant du Centre hospitalier universitaire de Rouen. On demande aux employés de faire suivre au plus grand nombre de connaissances possible un message pour aider Noëlie, un an, atteinte d'une leucémie rare, à bénéficier d'une greffe.

Le hic, c'est qu'une simple consultation des sites « HoaxBuster.com » ou « Hoaxkiller.fr » aurait permis à nos deux magistrats de savoir que cette chaîne de solidarité circulait déjà depuis novembre 2003, qu'un donneur avait été trouvé via le fichier mondial et qu'une greffe de sang placentaire avait eu lieu le 8 décembre précédent. Malgré cela, Noëlie est malheureusement décédée le premier juin 2004.

Le patron des hôpitaux genevois aurait pourtant dû savoir qu'une telle démarche est contre-productive et ne sert à rien d'autre qu'à bloquer le centre de transfusion visé par l'afflux massif d'appels qu'elle induit et qui va saturer le système. Il devrait également savoir que les hôpitaux travaillent avec un fichier mondial comprenant 7 millions de donneurs déjà répertoriés et qui est sollicité en cas de besoin.

En juillet 2004, c'est la police cantonale vaudoise elle-même qui s'est retrouvée vecteur de transmission d'un canular ébouriffant, pourtant en circulation depuis janvier 1999 ! Une légende urbaine, en effet, raconte que de drôles d'individus proposeraient aux jeunes femmes trop naïves des échantillons d'une nouvelle fragrance et endormiraient leurs victimes à l'éther sur les parkings des centres commerciaux en répandant quelques gouttes de ce pseudo-parfum sur leurs poignets. Une histoire invraisemblable, mais qui a sans doute paru suffisamment crédible à un pandore pour qu'il répercute cette prétendue activité criminelle depuis sa messagerie pourvue d'une signature officielle.

L'Etat de Genève, conscient du danger, s'il respecte éminemment la liberté de parole de chacun, demande à ses fonctionnaires de s'exprimer depuis leur domicile via leur ordinateur personnel, plutôt qu'en utilisant leur outil professionnel qui comporte accolé au nom de l'expéditeur la mention du département et pourrait laisser croire que la communication reflète un point de vue gouvernemental.

Le monde syndical et politique peut également se laisser piéger. Plusieurs mois après l'acquittement le 25 septembre 2003 d'Amina Lawal, la jeune Nigériane menacée de lapidation pour avoir eu un enfant hors mariage, de nombreux messages porteurs d'informations inverses circulaient encore sur internet, alors qu'une visite au site officiel d'« Amnesty International » permettait de dissiper les moindres doutes. Signer une pétition via internet, comme celle concernant le sauvetage de la forêt amazonienne, peut être extrêmement périlleux tant il est aisé d'en changer le contenu, voire de le détourner.

En ce début d'année 2005, une nouvelle vague de « hoaxes » s'est abattue sur notre boîte aux lettres, « tsunami » oblige. De nombreux messages, envoyés tous azimuts avec la bénédiction de la direction des ressources humaines et des secrétaires généraux, demandent notre participation pour la défense d'une bonne cause, afin de faire circuler le plus largement

possible la photo d'un petit garçon suédois de deux ans de Khoa Lak qui a perdu ses parents. Comme la majeure partie des destinataires reconnaissait l'enfant réconforté par son père, retrouvé quelques jours après la catastrophe, et montré à de nombreuses reprises à la télévision et dans les hebdomadaires durant les jours précédents, l'information tombait complètement à plat ! Une vérification sur « HoaxBuster » aurait permis de se rendre compte qu'il était inutile de faire circuler cette image, son oncle ayant pu identifier le petit et lui permettre les retrouvailles avec son père.

Par respect pour l'égalité des sexes, un nombre à peu près égal de messages transmettait une autre image, prise à l'hôpital de Phuket, d'une petite fille en pleurs qui ne retrouvait pas non plus ses parents. Ces messages ont atterri dans la boîte aux lettres électronique des fonctionnaires du canton en transitant par différents serveurs dont ceux du service de santé de la ville de Lausanne et du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement de notre canton : « Faites circuler ce mail. Peut-être que quelqu'un la reconnaîtra ? ».

Un dangereux jeu de l'avion

Désinformation, atteinte à l'image, encombrement des réseaux, fausses alertes : voilà les dangers qui devraient nous obliger à faire preuve de plus de vigilance. A force de crier au loup, on risque fort de casser ce merveilleux outil et de le priver des avantages qui justifiaient son utilisation. L'Etat doit garder sa crédibilité et ne pas faire preuve d'une crédulité excessive en répercutant tous les canulars qui circulent sur la toile. La population est en droit d'attendre de la part des personnes qui exercent une parcelle de l'autorité étatique un minimum d'esprit critique par rapport aux pièges véhiculés par ces nouveaux médias.

Les exemples qui précèdent démontrent toutefois que le chemin risque d'être long avant que les autorités de notre canton retrouvent le chemin de la sagesse et cessent de jouer à un dangereux jeu de l'avion.

Roger ROSSET/lfp/janvier 2005